

# VOTRE DÉPART



L'OFFICE VOUS INVITE VIVEMENT À PRENDRE RENDEZ-VOUS  
POUR UNE **VISITE CONSEIL**  
AVANT VOTRE ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE



## VOTRE PRÉAVIS

Vous avez envoyé votre lettre recommandée avec accusé de réception à Lorient Habitat ou l'avez remis en mains propres au siège contre récépissé. La durée du préavis est généralement de 3 mois.  
Dans certains cas, il peut être réduit sur présentation de justificatifs (1 mois en cas de mutation).

**ATTENTION : la lettre de congé doit être signée par autant de personnes qu'il y a de titulaires sur le contrat de location.**



## LA VISITE CONSEIL GRATUITE ET FORTEMENT CONSEILLÉE

La visite conseil, a pour but de vous informer sur les réparations d'éléments et les remises en état à entreprendre dans le logement ; le coût éventuel des réparations locatives à votre charge vous sera alors communiqué.

**Une visite conseil dure de 20 mn à 1h, prenez RDV avec le secrétariat Maintenance : 02 97 21 06 96**

Pour avoir le temps d'effectuer par vous-même les travaux de réparation vous incombant, pensez à anticiper votre visite conseil.

Pour vous aider dans la remise en état de votre logement et préparer votre État des Lieux de Sortie, il est nécessaire de porter votre attention sur les points indiqués sur le MÉMO (cf. au verso), en application de l'accord collectif départemental de 2017 portant sur les états des lieux.

*Dans le cas d'un échange de logement ou mutation, cette visite est obligatoire.*



**Pour tous renseignements complémentaires, contactez-le : 02 97 21 06 96**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 & 13h30 à 17h30 (16h le vendredi)

## L'ÉTAT DES LIEUX - Un rendez-vous obligatoire

Vous devez laisser votre logement et ses annexes : cave, parking, terrasse, jardin, etc. entièrement vides et en bon état d'entretien et de propreté.

**L'état des lieux est réalisé et comparé avec celui établi lors de votre arrivée par un agent de l'Office.**

Cette comparaison permet de déterminer, le cas échéant, les réparations à votre charge.

Les réparations dues à la vétusté ou résultant d'un usage normal de l'appartement sont à la charge de Lorient Habitat.

**Ce RDV est obligatoire, en cas d'empêchement, faites-vous représenter** par une personne munie d'une procuration (à télécharger sur [www.lorient-habitat.fr](http://www.lorient-habitat.fr)).

Lors de l'état des lieux, **vous remettez l'ensemble des CLÉS et BADGES en votre possession** (logement, boîte aux lettres, cave, garage,...).



## LA FACTURATION :

s'arrêtera à l'issue du préavis, en cas de mois incomplet, l'APL ou l'AL ne figurera pas sur la dernière quittance.



## LE DÉPÔT DE GARANTIE :

Dans les 2 mois qui suivent votre date de fin de préavis, cette somme vous sera remboursée, déduction faite des frais de remise en état de votre logement et/ou des loyers restant dus.

Pensez à nous communiquer votre nouvelle adresse.

**PENSEZ À REMETTRE UN RIB ET VOTRE NOUVELLE ADRESSE**, à l'agent chargé de l'État des lieux, pour gérer votre solde de tout compte et **À FERMER VOS ABONNEMENTS ÉNERGIE**.



## MÉMO VISITE CONSEIL

(liste non exhaustive)

### ÉTAT GÉNÉRAL

- Sols lavés (linoléum et carrelage lavés, parquets cirés)
- Plinthes, boiseries dépoussiérées, lavées, repeintes si nécessaire (couleurs foncées interdites)
- Interrupteurs nettoyés
- Peintures murs et plafonds dépoussiérées, refaites si nécessaire
- Portes, fenêtres et vitres lavées intérieur/extérieur
- Les portes intérieures doivent fermer correctement
- Grilles de ventilation ou VMC nettoyées
- Trous de chevilles rebouchés à l'enduit, sans trop de débords
- Papiers peints recollés ou remplacés si nécessaire
- Lustres et plafonniers retirés,
- Douilles électriques en place
- Remplacement ou re fixation des interrupteurs, prises de courant, fusibles absents ou détériorés
- Fils sauvages (antenne TV ou rallonge téléphone on fixées) retirés

### SALLE D'EAU

- WC détartrés, désinfectés
- Cuvette propre, à changer si détériorée
- Robinet de chasse d'eau en fonctionnement
- Lavabo, bidet, baignoire, douche détartrés et nettoyés
- Miroir nettoyé ou démonté si nécessaire
- Tube néon remplacé si hors service
- Robinetterie propre et détartrée
- Évacuation sans déchets, bondes et siphons vidés et nettoyés
- Joints silicones d'étanchéité propres (sans moisissures, ni décollés, secs ou manquants)
- Tuyauterie dépoussiérée et lavée
- Flexible de douche et support en bon état

### CUISINE

- Meuble sous évier propre intérieur /extérieur
- Évier propre
- Siphon sans déchets et propre,
- Nettoyage des éléments de cuisine existants
- Tube néon remplacé si hors service
- Tuyaux de gaz et alimentation lave-linge à laisser sur place
- Joints silicones d'étanchéité propres (sans moisissures, ni décollés, secs ou manquants)

### CHAUFFAGE

- Chaudière sans graisses ni poussières,
- Radiateurs dépoussiérés et propres (peinture sur convecteurs interdite)

### ANNEXES

- Balcon et terrasse balayés, sans mousse
- Grilles de ventilation extérieures nettoyées
- Grenier, cellier, garage, cave, débarrassés et balayés

### DIVERS

- Thermostat, interphone, sonnette propres et remplacés si détériorés ou manquants
- Intérieur des volets, intérieur et extérieur des fenêtres, et portes-fenêtres nettoyés
- Boîte aux lettres vidée
- Remplacement des clés cassées ou égarées (vérifiez le nombre de clés à restituer en comparant avec votre état des lieux d'entrée)